

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mai 2017 à 9H30 COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2017 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Règlement d'intervention voirie et aménagement des bourgs de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement d'intervention en matière de voirie et d'aménagement des bourgs de la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord.

Cette dernière a la compétence voirie intra-muros avec participation de la commune à hauteur de 50% du coût des travaux hors subvention.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce nouveau règlement d'intervention.

2/ Rapport d'évaluation 2017 de la CLECT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ce qu'est la CLECT, c'est la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées. Elle a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (voirie, aménagement de bourgs, assainissement...).

La CLECT a remis un rapport évaluant le coût des charges transférées pour chaque commune, et ce rapport doit être soumis à délibération de chaque conseil municipal.

Le rapport 2017 de la CLECT fait apparaître pour la commune en fonctions des compétences transférées une dépense de fonctionnement de 4 311.00 € et une recette de 8 992.00 €. Le solde pour la commune sera positif de 4 681.00 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport 2017 de la CLECT.

3/ Déclaration de vacance de poste concernant le poste d'agent technique

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent technique (Anthony POUQUET) arrive à terme fin août. L'agent disposait d'un contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable une fois.

Une déclaration de vacance de poste est nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la déclaration de vacance de poste pour le poste d'Agent Technique 17H30 hebdomadaire.

4/ Questions diverses

- **Ordinateur** : fin de contrat de location avec Amédia Solutions. Des devis sont en cours pour acheter un nouvel ordinateur.
- **Maison GÉRAUD** : la réception des travaux a été faite le 11 avril 2017.
- **Site internet** : la commission communication s'est réunie pour travailler à l'élaboration du site internet. Sylvette DACHE est chargée d'alimenter et de mettre à jour ce site.
- **Bureaux de vote pour les élections législatives** : Composition des trois vacations pour les dimanches 11 et 18 juin.
- Sylvette DACHE fait le compte-rendu d'une réunion SDE à laquelle elle a assisté.

La séance est levée à 10h55.

Le Conseil Municipal s'est rendu à 11H00 à la cérémonie de célébration du 72^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.